

XOKAKKO

- Mandataire administratif et financier pour MPR
- Partenaire CEE

Éléments indicatifs sous réserve d'une vérification plus précise de l'éligibilité. Une demande d'évaluation est disponible sur le site : www.xokakko.fr

Séverine BAUNAY
06 08 33 11 33
severine@xokakko.fr

BAR-TH-171 – Pompe à chaleur air/eau

CEE

- Avec dépose d'une chaudière à énergie fossile :

De 900 € à 5 100 €*

*en fonction de l'usage, l'ETAS, la surface

UNIQUEMENT en résidence principale

- Hors dépose de chaudière

De 140 € à 630 €

*en fonction de la surface

Modalités :

- Ouvert à tous (propriétaires, locataires, tertiaire)

MPR

Bleu : 5 000 €

Jaune : 4 000 €

Violet : 3 000 €

Modalités :

- Propriétaires occupants, personne physique, résidence principale.
- Propriétaires bailleurs, personne physique.

Mentions sur devis et facture :

- Libellé : « Installation d'une PAC air/eau »
- But de la PAC (« chauffage seul » ou « chauffage & ECS »)
- Coup de Pouce : Mention « Dépose d'une chaudière (fioul ou charbon ou gaz) » (la dépose et la pose doivent être faites par le même installateur RGE)
- Surface chauffée en m²
- Mention de la dépose de la chaudière avec précision énergie (fioul, gaz, charbon) et type (condensation ou non)
- Marque, Référence commerciale, Numéro EPREL de modèle, ETAS, Type (Haute, Moyenne ou Basse t°), Usage (Chauffage et/ou ECS), Puissance nominale en

PLAFONDS DE RESSOURCES HORS ÎLE-DE-FRANCE ET EN OUTRE-MER AU 1ER JANVIER 2026

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 363 €	22 259 €	31 185 €	supérieur à 31 185 €
2	25 393 €	32 553 €	45 842 €	supérieur à 45 842 €
3	30 540 €	39 148 €	55 196 €	supérieur à 55 196 €
4	35 676 €	45 735 €	64 550 €	supérieur à 64 550 €
5	40 835 €	52 348 €	73 907 €	supérieur à 73 907 €
par personne supplémentaire	+ 5 151 €	+ 6 598 €	+ 9 357 €	+ 9 357 €